

Rapport du Président

Commission Permanente du vendredi 4 juillet 2008

Service instructeur

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

Nº 202-8-6-11

Service consulté

CO51

Soutien à l'ARAA pour une action pilote sur une ferme du Sundgau (site de GEISPITZEN) en vue de réduire le ruissellement et la contamination par les produits phytosanitaires

Résumé: L'Association pour la Relance Agronomique en Alsace (ARAA) est maître d'ouvrage d'une action pilote sur une ferme du Sundgau en vue de réduire le ruissellement et la contamination des eaux par les produits phytosanitaires. Le Conseil Général a soutenu ce programme depuis son lancement en 2000 ; il est proposé d'attribuer 8.000 € à l'ARAA pour l'année 2008, correspondant à la 7ème campagne de suivi de la qualité de l'eau.

Lors de sa réunion du 5 février 1999, la Commission Permanente du Conseil Général s'est prononcée favorablement pour le soutien de l'action pilote sur une ferme du Sundgau en vue de réduire la contamination des eaux par les produits phytosanitaires et s'est engagée financièrement à hauteur de 22.867 € pour 3 campagnes d'étude et de mesures. Ce soutien s'est poursuivi en 2005, 2006 et 2007 à hauteur de 7.622 €/an.

L'Association pour la Relance Agronomique en Alsace (ARAA), maître d'ouvrage du projet, sollicite le Département pour soutenir à hauteur de 8.000 € la poursuite de cette action en 2008. Le budget 2008 est estimé à 59.890 €, selon le plan de financement suivant :

	59.890 €	
Conseil Général	8.000 €	
Région Alsace	8.384 €	
AERM	8.384 €	
ARVALIS	20.000 €	
SYNGENTA	7.500 €	
Chambre d'Agriculture	7.622 €	

Les objectifs de l'action sont l'étude, la mesure et la démonstration pluriannuelles des techniques permettant de prévenir les phénomènes de ruissellement et de transfert des phytosanitaires vers les eaux superficielles en site réel (3 parcelles d'étude de 3 ha chacune) dans les zones de collines.

Les affectations des 3 parcelles sont les suivantes :

- Une parcelle exploitée en technique conventionnelle (travail dans le sens de la pente, désherbage chimique sur toute la surface) représentative des pratiques des exploitants
- Une parcelle exploitée avec un programme de traitement phytosanitaire innovant,
- Une parcelle travaillée sans labour.

Le caractère pluriannuel du dispositif est justifié pour appréhender des phénomènes de ruissellement sur des parcelles dont les caractéristiques initiales identiques se différencient progressivement.

Ce caractère pluriannuel permet par ailleurs d'observer les comportements de différentes substances actives d'usage courant ou récemment introduites en désherbage du maïs, ainsi que le rythme d'évolution des fuites d'atrazine suite à l'arrêt d'application.

Il permet enfin de tirer des conclusions pondérées par la diversité des situations climatiques rencontrées au fil des années : printemps secs, printemps humides, orages ponctuels intervenant à différents stades du cycle de culture et sur des états de surface du sol différenciés...

Les résultats issus des expérimentations menées sur le site de GEISPITZEN pourront être utiles dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des GERPLAN, notamment pour répondre aux problématiques liées à l'érosion et aux coulées de boues dans le Sundgau.

En conclusion, je vous propose d'accorder 8.000 € à l'ARAA pour la poursuite en 2008 de l'action pilote menée sur le site de GEISPITZEN (65/6574 F928).

Charles Bl

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Service de l''Environnement et de l''Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 04 JUILLET 2008

Pollution par les produits phytosanitaires PROGRAMME 2008

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération		Montant forfaitaire
PPP03563	ARAA-ASS.POUR LA RELANCE AGRONOMIQUE EN ALSACE Dispositif d'étude des transferts de phytosanitaires vers les eaux de surface		8 000,00
		Total	8 000 00